

**Document d'orientation :**

**Elaboration d'un plan stratégique national pour la réduction  
de l'usage du mercure dans l'exploitation minière artisanale  
et à petite échelle de l'or**



**UNEP**

*Version 2.0 : 15 mai 2012*

*- Ebauche de traduction -*

## **Table des matières :**

**APERCU**

**SECTION 1**

**Aperçu général et principes de base**

**SECTION 2**

**Elaboration du plan stratégique national pour l'exploitation minière artisanale et à petite échelle de l'or**

**ANNEXE I**

**Questions à examiner lors de la collecte des données**

**ANNEXE II**

**Table des matières proposée pour le plan stratégique national**

**ANNEXE III**

**Liste des ressources nécessaires**

## Avant-propos

Dans sa décision 24/3 IV sur la gestion des produits chimiques, le Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) a prié le Directeur exécutif du PNUE, agissant en consultation avec les gouvernements et les autres parties prenantes, de renforcer les partenariats relevant du programme relatif au mercure du PNUE en prenant un certain nombre de mesures, y compris en renforçant le partenariat pour l'extraction minière artisanale et à petite échelle de l'or.

A cet égard, le PNUE a lancé des projets régionaux en Asie du Sud-Est et en Amérique du Sud dans le cadre du Programme de démarrage rapide de l'Approche stratégique de la gestion internationale des produits chimiques en coopération avec plusieurs partenaires intéressés. Le projet contribuera aux efforts actuellement déployés pour renforcer les capacités afin de s'attaquer à cette question complexe.

Le présent projet de document d'orientation fait partie de l'engagement souscrit par le PNUE au titre du projet de démarrage rapide. Il a pour objectif de fournir des indications aux gouvernements pour la mise en oeuvre d'un plan stratégique national afin d'améliorer les pratiques et conditions de travail dans le secteur de l'extraction minière artisanale et à petite échelle de l'or et d'atténuer ses incidences sur l'environnement mondial. Il a pour but d'aider à réunir différents niveaux gouvernementaux, les mineurs, la société civile et le public au sein d'une même mission pour améliorer la qualité de vie dans les communautés minières concernées. Toute partie du présent document peut être utilisée pour la rédaction du plan stratégique national.

De plus, lors de l'*INC II*, les états ont exprimé leur volonté d'inclure dans le futur traité sur le mercure des plans d'action nationaux pour réduire l'usage et les émissions de mercure dans le secteur de l'exploitation minière artisanale et à petite échelle de l'or. Ce document d'orientation ainsi que les expériences de gouvernements nationaux qui l'ont employé jusqu'ici devraient fournir d'importants enseignements dans la perspective de négociations à venir.

Le PNUE encourage les états connaissant une exploitation minière artisanale et à petite échelle de l'or active à développer des plans stratégiques nationaux. Des partenaires au sein du Partenariat se tiennent prêts à conseiller les états dans leurs efforts. Des exemples de plans stratégiques nationaux sont en outre disponible sur le site internet du PNUE.

Le présent document a été élaboré par le Service Substances chimiques de la Division Technologie, Industrie et Economie du PNUE en consultation avec plusieurs partenaires. Il s'agit d'une version préliminaire qui sera actualisée compte tenu de l'expérience acquise au fur et à mesure de son utilisation. Ce document a été reproduit sans avoir été officiellement édité. Enfin, il est disponible sur le site internet du PNUE en anglais, français et espagnol.

## APERCU

Le présent document a pour projet de fournir des projets de directives aux gouvernements en vue de l'élaboration d'un plan stratégique national pour « l'extraction minière artisanale et à petite échelle de l'or » permettant d'améliorer les pratiques et les conditions de travail dans l'extraction minière artisanale et à petite échelle de l'or et d'atténuer les effets de cette activité sur l'environnement. Il a pour but d'aider à réunir différents niveaux de gouvernement, les mineurs, la société civile et le public au sein d'une même mission pour améliorer la qualité de vie dans les communautés concernées.

Il a été élaboré dans l'intention d'appliquer une approche globale de l'extraction minière artisanale et à petite échelle de l'or, comprenant une analyse du cadre juridique, pédagogique, économique, réglementaire et coercitif ainsi qu'un budget et un plan de travail identifiant les sources de financement et les partenaires éventuels afin d'aller de l'avant. Néanmoins, la réduction du mercure occupe une place prédominante dans ce document étant donné qu'elle est souvent considérée comme une bonne première approche pour instaurer des liens et suivre les progrès accomplis dans ce type d'exploitation minière.

Ce document d'orientation constitue l'un des éléments de la réponse du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) au paragraphe 27 de la décision 24/3 du Conseil d'administration sur le mercure « concernant le renforcement du partenariat pour l'extraction minière artisanale et à petite échelle de l'or ». Ce partenariat a pour objectif de réduire au minimum, voire d'éliminer les utilisations et les rejets de mercure dans l'extraction minière artisanale et à petite échelle de l'or.

### **But et objectif**

Le plan stratégique national permet de fournir une base et des orientations précises pour l'exécution d'activités destinées à surmonter les problèmes posés par l'extraction minière artisanale et à petite échelle de l'or. Ce type d'outil de planification est particulièrement utile pour tirer parti des activités existantes, mobiliser des ressources, unir des parties prenantes qui ne sont pas nécessairement habituées à travailler ensemble ainsi que pour représenter des approches et des intérêts divergents.

Le présent document comporte deux sections et trois annexes.

- |            |   |
|------------|---|
| SECTION 1  | La première section comprend des informations générales et des principes de base pour l'élaboration d'un plan stratégique national global dans le secteur de l'extraction minière artisanale et à petite échelle de l'or. |
| SECTION 2  | La deuxième section présente en détail un plan en six étapes sur la manière d'élaborer le plan stratégique national pour l'exploitation minière artisanale et à petite échelle de l'or.                                   |
| ANNEXE I   | Questions à examiner lors de la collecte de données.  |
| ANNEXE II  | Exemple de budget et d'échéancier   |
| ANNEXE III | Table des matières proposée pour le plan stratégique national. Les gouvernements qui élaborent un plan stratégique national sont encouragés à utiliser cette table des matières comme structure de leur plan.             |
| ANNEXE IV  | Liste des sites Internet des ONG et des organisations intergouvernementales qui peuvent fournir des informations utiles pour l'élaboration d'un plan stratégique national.  |

## **SECTION 1 : Aperçu général et principes de base<sup>1</sup>**

### **Qu'est-ce que l'exploitation minière artisanale et à petite échelle de l'or?**

L'exploitation minière artisanale et à petite échelle de l'or est l'extraction de l'or par des mineurs regroupés en petites et moyennes entreprises et utilisant des techniques variées. Des pratiques simples nécessitant peu d'investissements économiques sont souvent utilisées; toutefois, les techniques peuvent aller de l'usage manuel de la batée à des communautés organisées de mineurs utilisant des équipements plus onéreux et des procédés sophistiqués (tel que le charbon actif).

### **Pourquoi et comment le PNUE s'intéresse-t-il à l'exploitation minière artisanale et à petite échelle de l'or?**

Le PNUE a reçu pour mandat d'améliorer les activités relatives à l'exploitation minière artisanale et à petite échelle de l'or, en collaboration avec des réseaux dans le cadre de son Partenariat mondial pour le mercure. Ce Partenariat mondial a pour objectif général de protéger la santé humaine et l'environnement des rejets du mercure et de ses composés en réduisant au minimum et si possible en éliminant les rejets mondiaux et anthropogéniques du mercure dans l'air, l'eau et les sols.

Ce document d'orientation est conçu pour assister des états confrontés à l'exploitation minière artisanale et à petite échelle de l'or à définir des plans stratégiques nationaux. Un plan stratégique national permet notamment d'établir des objectifs clairs et les moyens de les atteindre. Tandis que l'objet premier du plan stratégique national porte sur les émissions et la pollution de mercure, il présente une opportunité d'aborder également d'autres aspects de l'exploitation minière artisanale et à petite échelle de l'or. Ces aspects comprennent des problématiques liées aux conditions de travail et à la santé des mineurs du secteur, des problèmes de genre, de sécurité alimentaire, de travail des enfants, les conflits liés à l'exploitation du sol et les conflits et tensions liés à des services sociaux.

Le mercure est souvent considéré comme une bonne première approche de l'instauration de liens et du suivi des progrès accomplis dans l'exploitation minière artisanale et à petite échelle de l'or; cependant, le présent document d'orientation a été élaboré afin de permettre de mieux intégrer la question de l'exploitation minière artisanale et à petite échelle de l'or dans les programmes nationaux en faveur du développement.

### **Quelle est l'importance de l'exploitation minière artisanale et à petite échelle de l'or?**

Ce type d'exploitation est important pour le développement mondial. Environ 10 millions de personnes dans plus de 70 pays dépendent de ce secteur pour leurs revenus, et produisent près de 12 % de l'approvisionnement mondial en or (Telmer K. et Veiga M., 2008). Le nombre de mineurs devrait s'accroître au fur et à mesure que l'exploitation de l'or devient de plus en plus lucrative : le prix de l'or a augmenté significativement au cours des dernières années, passant de US\$260 l'once en mars 2001 à US\$1500 l'once en avril 2011.

Les activités d'exploitation minière artisanale et à petite échelle de l'or peuvent avoir des incidences importantes sur l'environnement et la santé humaine, laissant des sites d'extraction extrêmement pollués, une situation qui peut perdurer pendant des siècles. Les pratiques courantes d'amalgamation au mercure peuvent par exemple entraîner des risques pour l'environnement et la santé non seulement au niveau local mais au-delà. Le mercure est un produit hautement toxique couramment utilisé pour séparer le métal du minerai parce qu'il est considéré comme efficace, facile à utiliser, disponible en grande quantité et peu onéreux.

Les populations qui vivent près des sites d'extraction minière ou en aval des cours d'eau ou des vents sont très exposées aux risques environnementaux à long terme. Sur l'un des sites du Programme mondial sur le mercure de l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI), près de 50 % des mineurs présentaient des tremblements. L'Organisation mondiale de la santé (OMS) a estimé que le taux d'incidences de débilité mentale légère atteignait près de 17,4 pour 1 000 enfants nés dans les populations pratiquant la pêche de subsistance près des sites d'exploitation minière de l'or en Amazonie (OMS, 2008).

---

<sup>1</sup> Cette section a pour objectif de fournir un aperçu général de la question. Des informations plus détaillées figurent sur le site Internet ci-après : <http://www.artisanalmining.org/index.cfm>.

Le transport à longue distance du mercure dans l'atmosphère provoque également une contamination de l'air et des ressources en eau. La contribution de l'exploitation minière artisanale et à petite échelle de l'or à la pollution mondiale par le mercure est importante. Cette activité est considérée comme la plus grande utilisatrice de mercure dans le monde, dépassant récemment l'industrie du chlore. Les évaluations mondiales montrent que ce type d'exploitation rejette au moins 1 000 tonnes de mercure par an, y compris 400 tonnes directement dans l'atmosphère (Telmer K. et Veiga M., 2008). L'exploitation minière artisanale et à petite échelle de l'or représente souvent un défi important en matière de gouvernance, notamment dans les domaines où elle est informelle et/ou illégale. En outre, il est actuellement difficile de coordonner toutes les parties prenantes concernées par l'exploitation minière artisanale et à petite échelle de l'or. C'est pourquoi il est essentiel que ce secteur soit organisé et l'appui à la formation pour un développement organisationnel est un élément clé de toute stratégie visant à réduire l'utilisation du mercure.

## **SECTION 2 : Elaboration d'un plan stratégique national pour l'exploitation minière artisanale et à petite échelle de l'or**

L'élaboration d'un plan stratégique national pour l'exploitation minière artisanale et à petite échelle de l'or est l'occasion de mettre en place une base claire et transparente pour l'appui à la mise au point et à la mise en œuvre d'activités durables pour aborder le problème au niveau national, tout en tenant compte des problématiques sociales, environnementales et économiques connexes. Le plan devrait s'efforcer de coordonner et de mobiliser les capacités nationales en vue de prévenir la pollution, de réduire et d'éliminer les risques associés à ce secteur d'activités.

La mise en œuvre d'un plan stratégique national pour l'extraction minière artisanale et à petite échelle de l'or présente de nombreux bénéfices et avantages potentiels :

- Amélioration de la santé et de la qualité de l'environnement des communautés d'orpailleurs, y compris réduction des rejets mondiaux de mercure
- Renforcement des liens avec l'ensemble des programmes de développement et de ceux relatifs aux droits de l'homme et à l'environnement
- Meilleur accès aux ressources nécessaires
- Intensification de la coopération et de la collaboration
- Durabilité à long terme du secteur de l'exploitation minière artisanale et à petite échelle de l'or
- Promotion de moyens de subsistance alternatifs

L'annexe I présente une esquisse de table des matières pour un plan stratégique national d'exploitation minière artisanale et à petite échelle de l'or. La structure proposée comprend sept parties :

1. Résumé analytique
2. Introduction et informations générales
3. Aperçu national
4. But et objectifs prioritaires
5. Stratégies de mise en œuvre (10 à 20 pages)
6. Mécanisme d'évaluation
7. Annexes

Il est important que le plan soit basé sur les connaissances scientifiques actuelles, y compris les effets sur la santé et l'environnement ainsi que sur une analyse sociale et économique appropriée, regroupant différents niveaux de gouvernements, les orpailleurs, la société civile et le public au sein d'une même mission.

Le plan stratégique national devra identifier et utiliser des outils institutionnels et réglementaires de mise en œuvre, et la création d'un environnement juridique porteur pour développer un secteur responsable de l'exploitation minière artisanale et à petite échelle de l'or est un point de départ évident pour la stratégie.

La présente section met en avant une proposition de processus en six étapes pour utilisation par les autorités nationales lors de l'élaboration du plan stratégique national. L'annexe II contient un diagramme étape par étape pour aider à l'élaboration du plan.

- |           |  |
|-----------|--|
| ETAPE 1 : | Mise en place d'un mécanisme de coordination   |
| ETAPE 2 : | Rassemblement d'informations de référence et aperçu de la situation au niveau national |
| ETAPE 3 : | Définition d'un but et d'objectifs   |
| ETAPE 4 : | Formulation de la stratégie de mise en œuvre   |
| ETAPE 5 : | Mécanisme d'évaluation   |
| ETAPE 6 : | Adoption du plan stratégique national  |

Ces étapes représentent différentes tâches devant être réalisées au cours la mise en œuvre du plan. Les pays suivront des stratégies différentes dans la réalisation de ces étapes en fonction des réalités nationales. De plus, le niveau d'information de l'opinion publique nationale à l'égard de l'exploitation minière artisanale et à petite échelle de l'or permettra de déterminer si des efforts supplémentaires doivent être entrepris.

La plupart de ce projet de directives concerne le mercure; toutefois, le plan stratégique devrait bien entendu intégrer les aspects économiques, sociaux, environnementaux et juridiques, compte tenu des processus nationaux de développement existants et de leurs produits, tels que les stratégies de réduction de la pauvreté et les plans nationaux de développement basés sur les Objectifs du Millénaire pour le développement.

Ce document se concentre particulièrement sur la problématique des émissions de mercure causées par l'exploitation minière artisanale et à petite échelle de l'or ; toutefois, les plans stratégiques nationaux se doivent d'inclure des considérations d'ordre économique, social, environnemental et légal liées à ce secteur.



## **2.i) : ETAPE 1 : Mise en place d'un mécanisme de coordination**

### **Création d'un groupe de travail**

L'élaboration d'un plan peut constituer une occasion intéressante d'acquérir de nouvelles expériences, de nouvelles compétences et connaissances, et d'apporter une contribution positive au secteur de l'exploitation minière artisanale et à petite échelle de l'or. Une partie de l'élaboration du plan s'appuiera sur la création d'un groupe de travail.

Le groupe de travail supervisera le projet étape par étape et veillera à la bonne planification et gestion de celui-ci tout au long du processus. Même si toutes les parties intéressées ne peuvent faire partie du groupe de travail, il est important d'assurer un équilibre représentatif de tous les intérêts pour contribuer au processus.

Le groupe de travail doit se réunir régulièrement. Il doit se réunir dès le début du processus et définir (sous réserve de l'approbation de la direction) le mandat, le plan de travail et le budget. L'élaboration d'un mandat, d'un plan de travail et d'un budget permettra de garantir que tous les membres du groupe de travail se sont entendus sur les détails administratifs et organisationnels importants relatifs à l'élaboration du plan d'action.

Le groupe de travail doit comprendre un minimum de trois membres (y compris un chef de projet désigné). Il est préférable qu'au moins deux de ces membres n'appartiennent pas au même département ou ministère. Les membres comprennent des représentants nationaux et/ou régionaux chargés des divers aspects concernés notamment :

- Environnementaux : accordant un intérêt particulier aux questions environnementales, juridiques et à la réglementation
- Financiers : garantissant les ressources financières nécessaires à l'élaboration et à la mise en œuvre de la stratégie nationale et tenant compte des incidences potentielles sur l'économie
- Exploitation minière : statistiques et données sur les activités du secteur de l'exploitation minière artisanale et à petite échelle de l'or et résultats, ainsi que des informations concernant les lois et autres règlements applicables au secteur minier
- Santé publique : surveillance des niveaux de mercure au sein et autour des communautés d'orpailleurs
- Education : éduquer les communautés d'orpailleurs aux dangers du mercure, en tandem avec le secteur de la santé

Le chef de projet devrait pouvoir orienter le groupe de travail et se maintenir en rapport avec ses membres et les parties prenantes.

Il est recommandé que le groupe de travail se réunisse à intervalle régulier. Il devrait se réunir au début du processus de planification et développer un cahier des charges, un plan de travail et un budget (ainsi que le faire adopter à des niveaux hiérarchiques supérieurs). Ceci permettra d'assurer que tous les membres du groupe de travail s'accordent sur les modalités administratives et organisationnelles les plus importantes au développement du plan d'action.

Le budget et l'échéancier pour chacune des étapes du plan stratégique national doivent être traité en priorité. Ces deux aspects vont sans doute différer d'un pays à l'autre et vont présenter, en fonction du contexte national, des difficultés spécifiques. Il est ici crucial que ces documents puissent s'adapter au système de gouvernance du pays.

Etant donné que le plan stratégique national doit être approuvé par le gouvernement, le groupe de travail sera probablement essentiellement constitué de responsables gouvernementaux. Des représentants gouvernementaux devraient veiller à ce que les points de vue des orpailleurs soient pris en considération à

toutes les étapes de l'élaboration du plan afin d'en garantir la bonne applicabilité. Le groupe de travail souhaitera peut-être créer des mécanismes pour consulter régulièrement les orpailleurs, tels que des réunions de consultation ou envisager leur participation directe au groupe de travail. D'autres parties prenantes, par exemple des entreprises actives dans le commerce de l'or, les importateurs de mercure ainsi que les acteurs du traitement des déchets dangereux peuvent apporter des éclairages intéressants et devraient de ce fait être intégrés aux discussions. En ce sens, l'utilisation de réseaux existants peut faciliter la transmission d'information ainsi que le recueil de réactions de la parts de ces parties prenantes.

### **Création d'un groupe consultatif de parties prenantes**

Le groupe de travail devrait organiser un groupe de parties prenantes pour aider à informer le groupe de travail au cours du processus de prise de décisions (en s'appuyant sur les réseaux qui existent éventuellement). Les groupes de parties prenantes fournissent des informations et des conseils précieux lors de la formulation, de l'exécution et de l'analyse du plan stratégique national. Le groupe de travail devrait donc s'efforcer d'inclure régulièrement les parties prenantes ci-après à toutes les étapes du plan stratégique national :

- Exploitation minière organisée (coopératives, association et confédérations)
- Orpailleurs (notamment pour les exploitations minières informelles sans organisation locale, telles que susmentionnées)
- Dirigeants communautaires (pour garantir que les décideurs dans les communautés sont favorables à la mise en œuvre du plan)
- Représentants d'organismes gouvernementaux locaux
- Organisations environnementales (ayant un intérêt direct dans la réduction du mercure et dans d'autres problèmes environnementaux associés à l'exploitation minière de l'or)
- Instituts universitaires et de recherches (peuvent fournir des informations utiles et mener des recherches)
- Organismes juridiques (afin de fournir des informations tout au long du processus s'agissant de la légalité de l'exploitation minière, du statut des ouvriers et de l'utilisation du mercure)
- Représentants de l'industrie et du commerce (les associations commerciales et organismes professionnels peuvent fournir des informations, des données et/ou financements supplémentaires)
- Organismes de santé et de sécurité publiques (de nombreux organismes de santé et de sécurité publiques souhaiteront coopérer pour parvenir à la réduction voire à l'élimination du mercure)
- Groupements d'agriculteurs (peuvent aider à trouver des solutions de remplacement éventuelles de l'exploitation minière artisanale et à petite échelle de l'or, contribuer au reboisement et à la restauration des terres)
- Représentants du secteur des échanges commerciaux (pour les questions relatives aux informations sur les importations et les exportations et sur les restrictions éventuelles au commerce)
- Groupes pour la parité entre les sexes (les questions de parité résultant de la division des relations professionnelles et sociales peuvent fournir des informations utiles pour aborder la question)

- Exploitations minières à grande échelle et autres secteurs industriels (peuvent contribuer à la recherche de solutions novatrices et fournissent souvent des informations intéressantes sur les activités locales d'exploitation minière artisanale et à petite échelle de l'or)
- Agents de police et responsables de l'application des lois (peuvent fournir des informations sur la vie et les besoins des communautés).

Les parties prenantes devraient être consultées tout au long de l'élaboration du plan, notamment par téléconférence, discussions directes, courriers électroniques et réunions en face à face. Les connaissances et expériences de ces parties prenantes sont de grande valeur au stade de la planification : en effet les orpailleurs et leurs communautés entretiennent un lien avec les enjeux du secteur et en comprennent les subtilités. L'intégration de leurs connaissances dans la structure du plan stratégique national permettra d'assurer qu'il est réalisable et que les communautés d'orpailleurs sont informées lors de sa mise en œuvre. Pour ces raisons, la consultation des parties prenantes est l'un des aspects fondamentaux dans le développement du plan stratégique national. La façon dont un gouvernement entend interagir avec ces acteurs devrait être explicitement indiquée dans le document du plan stratégique national.

Les communautés d'orpailleurs sont souvent géographiquement éloignées des institutions gouvernementale. Ceci est généralement la simple conséquence de la distribution géographique des ressources minières. De plus, ces communautés vivent souvent en marge des structures urbaines et ne reconnaissent pas ou n'utilisent pas les moyens de communications employés par l'état central.

Ceci tend à compliquer les interactions avec ces acteurs ainsi que le recueil de leurs opinions et de leurs connaissances.

#### **Développement d'un plan de travail pour l'établissement d'un plan stratégique national**

Mois 1-3	Le questionnaire est complété par le pays à travers le chef de projet en consultation avec les parties prenantes.  Le groupe de travail est formé.  Le plan de travail pour le développement du plan national stratégique est préparé et transmis aux parties prenantes.	Consultation des parties prenantes tout au long du processus
Mois 4-9	Une ébauche de plan national stratégique est développée sur la base des questionnaires et des consultations avec les principales parties prenantes. Ce document doit notamment comprendre des considérations d'ordre légal et économique ainsi qu'en terme d'éducation et de régulation. Il doit également inclure un plan d'action et un budget identifiant de potentielles sources de financement de futurs partenaires.	
Mois 10-12	Le plan final est développé et adopté.	

## 2.ii) : ETAPE 2 : Collecte d'informations de référence et aperçu de la situation au niveau national

Avant d'élaborer le plan, il convient de rassembler des informations de référence qui constituent la base de « l'aperçu de la situation au niveau national ». Cet aperçu expose brièvement la portée et l'ampleur de la situation ainsi que des activités nationales d'exploitation minière artisanale et à petite échelle de l'or et devrait donc comprendre des informations sur :

- La situation juridique, y compris un examen des conditions juridiques et réglementaires de ce type d'exploitation.
- Les aspects géographiques et les statistiques pertinentes.
- Les aspects politiques liés au secteur
- Les données économiques, telles que le revenu par habitant, l'approvisionnement, l'utilisation et la demande en mercure, des informations sur le commerce et l'exportation de l'or.
- Les exploitations minières, y compris des informations sur les corps minéralisés, les procédés utilisés, le nombre de personnes participant directement ou indirectement à l'exploitation minière artisanale et à petite échelle de l'or (y compris des informations par sexe et âge).
- L'environnement, en détaillant des informations connues telles que la destruction de l'environnement, les sites contaminés, les rejets de mercure dans le sol, l'air et l'eau.
- Des informations sanitaires sur les incidences pour la santé et le développement, les divers types d'exposition au mercure.
- L'encadrement et l'organisation de l'exploitation minière artisanale et à petite échelle de l'or aux niveaux national et local.
- Les derniers enseignements pour aborder les problèmes posés par ce secteur.

Le rassemblement de données de référence précises et ciblées est indispensable car elles constituent la base permettant de cerner le problème et de définir des objectifs.

Le recueil de ces données dure généralement de trois à six mois en fonction des informations préalablement disponibles et de la relation avec les orpailleurs. Les stratégies de collecte d'informations varieront de pays en pays en fonction des conditions locales et nationales. L'encadré 1 présente des recommandations relatives au recueil des données.

<ol style="list-style-type: none"><li>1. <b>Encadré 1</b> Le responsable du projet devra premièrement consulter des bases de données existantes et consulter/analyser d'autres projets en cours ou passés de façon à comprendre la situation du secteur à une échelle nationale.</li><li>2. Des projets précédemment entrepris dans le pays peuvent fournir des informations quant à l'utilisation et aux émissions de mercure. Il est improbable que les données disponibles soient extrêmement précises. De ce fait, le chef de projet, en coordination avec les parties prenantes, devraient tenter de quantifier approximativement le mercure utilisé dans le pays. Si aucune donnée n'est disponible, le document <i>UNEP's Toolkit for Identification and Quantification of Mercury Releases</i> peut être utilisé pour établir une première estimation.</li><li>3. Enfin, il peut être utile de mener des sondages auprès des mineurs et de contacter des experts ou des représentants des communautés pour obtenir d'avantage de données. Notons qu'il serait alors souhaitable que les personnes en charge de mener ces sondages devraient être spécifiquement formées dans ce but.</li></ol>
--

Outre la consultation de ces parties prenantes, la participation d'organismes gouvernementaux locaux et nationaux peut fournir des informations pertinentes sur le profil des orpailleurs. Des informations relatives au revenu, au commerce ou des études concernant les mouvements transfrontaliers peuvent servir de base statistique à ces projets. Des données sur le commerce de l'or peuvent permettre d'estimer le commerce du mercure étant donné le lien entre ces deux matières premières.

Les stratégies sur les moyens de collecter des informations dépendent du pays concerné; toutefois, la réalisation d'enquêtes, la distribution de questionnaires, le recrutement de consultants, la consultation de bases de données, la participation des organisations de mineurs elles-mêmes, l'examen et l'analyse des

projets réalisés par le passé et les contacts avec les responsables communautaires sont certains des meilleurs moyens de rassembler des données de référence.

L'annexe I comprend une liste de questions pour examen lors du processus de collecte de données. Ces informations peuvent être compilées de plusieurs manières et le groupe de travail devra mettre en place un processus permettant de mener à bien cette tâche le plus efficacement possible. Pour garantir un aperçu national complet, son élaboration peut être entreprise en collaboration étroite avec toutes les parties prenantes par courrier électronique, téléconférence, débats et réunions en face à face.

Lorsque les informations ont été collectées et analysées, on dispose d'une base pour définir les objectifs de la stratégie.

Il est également important de déterminer les domaines pour lesquels il n'existe que peu ou pas d'informations. Ces « lacunes » devraient être relevées et, si possible, étudiées et/ou analysées plus en détail.

Un meilleur partage d'informations entre agences et autorités régionales peut constituer un moyen aisé de pallier au manque de connaissances. L'utilisation de bases de données nationales ou des systèmes de *compte rendu* peut fournir les moyens les plus efficaces de sécuriser et de transmettre l'information.

Il est indispensable de fournir une base en terme d'informations dans la mesure où c'est sur ce fondement que le problème pourra être clairement identifié et que les objectifs pourront être formulés. La qualité de ces informations pourra varier d'un pays à l'autre.

## 2.iii) : ETAPE 3 : Définition d'un but et d'objectifs

Il est fondamental d'établir des objectifs dès le commencement du projet de façon à évaluer les résultats du plan stratégique national. Identifier le problème puis définir les objectifs permettra d'économiser du temps et des ressources tout en minimisant le risque d'échec.

### Énoncer le problème :

Avant d'élaborer le plan, il est utile d'énoncer le problème. Il s'agit de décrire brièvement le problème particulier que le plan devra aborder. Cet énoncé devrait inclure suffisamment de détails contextuels pour déterminer ce qui est important. L'énoncé d'un problème met en avant la nécessité de la stratégie, ce qui est essentiel pour les décideurs.

*Exemple d'énoncé de problème :*

*L'exploitation minière artisanale et à petite échelle de l'or est une importante source de revenus pour XX personnes dans XX pays. Ces activités ont des incidences graves à long terme pour l'environnement et la santé des populations vivant sur les sites d'extraction ou à proximité et en aval des cours d'eau ou des vents. Il est nécessaire de promouvoir des mesures durables dans ce domaine pour protéger la santé humaine et l'environnement.*

### Définition du but :

En s'appuyant sur l'énoncé du problème, il devrait être possible de définir un but pour le plan. Il s'agit d'un énoncé concis qui décrit le but du plan. Les buts doivent être réalistes et définis sur la base de la situation particulière du pays. Dans certains cas, la définition d'un but général concernant le mercure peut être une approche concrète qui pourrait être considérée comme un bon premier point d'accès.

*Dans un tel cas, un exemple de but pourrait être de :*

*Protéger la santé humaine contre les pratiques de l'exploitation minière artisanale et à petite échelle de l'or en réduisant au minimum, voire en éliminant l'utilisation du mercure et ses rejets pour ce secteur.*

### Définition des objectifs :

Les objectifs indiquent, de manière plus détaillée que pour le but, les résultats particuliers que le plan d'action doit atteindre, en répondant à la question « Que faut-il faire pour atteindre les résultats escomptés à partir de la situation présente? »

La définition d'objectifs dans ce domaine est complexe compte tenu des liens d'interdépendance avec la pauvreté, la santé, l'éducation, l'accès au marché et les impacts environnementaux, et ils peuvent être définis séparément pour couvrir les aspects environnementaux, sociaux et ceux liés à la gouvernance. Les questions relatives à l'exposition du mercure peuvent constituer une première approche des questions environnementales.

*Les exemples d'objectifs peuvent comprendre :*

- *Organisation formelle de l'exploitation minière artisanale et à petite échelle de l'or au plan national d'ici le (date).*
- *Réduction de 70 % de l'utilisation du mercure d'ici le (date) grâce à l'élimination des principales pratiques inefficaces et dangereuses utilisant du mercure.*
- *Formation de XX orpailleurs d'ici le (date) pour limiter les expositions professionnelles au mercure (réduisant ainsi les émissions dans l'atmosphère) et protéger les résidents et les zones résidentielles contre les risques posés par cette substance (notamment formation au stockage et à l'élimination appropriés du mercure).*
- *Les principaux détenteurs de licence ou directeurs de mines s'organisent et commencent à mettre en œuvre des plans d'action en faveur de l'environnement à*

*partir du (date) pour mettre en place des mesures de sécurité raisonnables afin de protéger les employés et les zones résidentielles et/ou élaboration de politiques nationales préconisant des mesures de sécurité pour protéger les employés et les zones résidentielles.*

- *Elaboration et mise en œuvre d'un projet pilote novateur d'ici le (date) pour promouvoir une production plus propre; notamment utilisation d'instruments économiques, création de possibilités pour fabriquer localement des équipements abordables de concentration du minerais ou renforcement des capacités locales pour respecter les normes de commerce équitable de l'or et le commercialiser.*
- *Elaboration et mise en place d'initiatives pour le développement de moyens de subsistance alternatifs à la date XX pour promouvoir des formes alternatives d'emploi à travers une approche de développement local.*

La consultation du Guide du PNUE pour réduire les principales utilisations et les rejets de mercure, des publications de sensibilisation au mercure du PNUE ainsi que des diverses publications de l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI) et autres peut être utile pour mettre en avant d'autres objectifs importants. Les publications du PNUE sont accessibles en ligne à l'adresse suivante : <http://www.unep.org/hazardoussubstances/Mercury/MercuryPublications/ReportsPublications/tabid/3593/Default.aspx>.

Chaque objectif défini par le groupe de travail devrait satisfaire aux critères demandés. Par exemple, à l'aide des objectifs « SMART », le groupe de travail peut mieux évaluer si les objectifs proposés sont :

- Spécifiques
- Mesurables
- Attribuables
- Réalistes
- Temporels

Si les objectifs ne respectent pas un critère, il sera peut-être préférable de le réévaluer plutôt que de découvrir plus tard qu'il n'est pas réalisable. Par exemple, fixer un objectif de réduction de 100 % de la demande en mercure dans les deux prochaines années, même s'il est potentiellement réalisable, peut s'avérer difficile pour plusieurs raisons. Même si l'objectif est spécifique, mesurable et attribuable (réunissant les trois premiers critères), il n'est peut-être pas réaliste d'envisager une réduction aussi importante de la demande en mercure dans un délai aussi bref. Etant donné que l'objectif ne réunit pas l'ensemble des critères, le groupe de travail devrait par conséquent définir un objectif plus réaliste et réalisable dans le délai de deux ans prévu.

Les parties prenantes doivent être impliquées dès le départ à cet effet. Les objectifs du plan ne pourront être définis et atteints que s'ils reçoivent l'appui des divers intéressés.

## 2. iv) ETAPE 4 : Formulation de la stratégie de mise en œuvre

La stratégie de mise en œuvre est une partie importante du plan stratégique national pour l'exploitation minière artisanale et à petite échelle de l'or. Il jettera les bases des activités de suivi et précisera les responsabilités des agences nationales et autres partenaires et parties prenantes. Le plan, bien qu'élaboré à un niveau national, devrait être adapté aux conditions et besoins locaux et, de ce fait, il devrait être mis au point en consultation avec toutes les parties prenantes et tous les partenaires potentiels aux niveaux national, régional et local.

La stratégie devrait comprendre les éléments suivants :

- a. Programme de travail à l'appui des objectifs du plan stratégique national pour l'exploitation minière artisanale et à petite échelle de l'or
- b. Plan de sensibilisation
- c. Echancier
- d. Budget global

La liste ci-dessous énumère les questions que le groupe de travail devra prendre en considération lorsqu'il élaborera la stratégie générale du plan stratégique national et formulera la stratégie de mise en œuvre. Ces questions aideront peut-être aussi à définir les priorités nationales.

- Quelles sont les communautés qui utilisent le plus le mercure ou parmi lesquelles on trouve les plus fortes concentrations de mercure dans les échantillons d'air, d'eau et de terre? Qui dispose de la capacité (financièrement et socialement) de mener des projets en matière de santé publique ou d'environnement ? Qui a le plus besoin d'informations?
- Quelles sont les mesures de protection les plus efficaces appliquées jusqu'à présent dans votre pays (objectif, échancier, budget estimatif, activité réalisée, résultats)? Pourquoi sont-elles efficaces? Quels enseignements en ont été tirés?
- Quel est le statut légal de l'extraction minière artisanale et à petite échelle ? Ce statut permet-il une intervention publique ?
- Quelles activités sont actuellement en cours de réalisation ou prévues dans le contexte du plan stratégique national pour l'exploitation minière artisanale et à petite échelle de l'or dans votre pays (objectif, échancier, budget estimatif, activité réalisée, résultats attendus)? Comment sont-elles financées ?
- Existe-t-il, dans ce secteur, des possibilités d'approches novatrices fondées sur le marché? Des projets existent-ils? Qui peut aider à les développer?
- Est-il possible de définir les préférences ou les priorités des acteurs du secteur? Si ce n'est pas le cas, comment cette information pourrait-elle être établie ?
- Existe-t-il des initiatives concernant le secteur minier en général qui pourrait s'appliquer à l'exploitation minière artisanale et à petite échelle de l'or?
- Quel autre type de politiques et de mesures pourrait se révéler nécessaire au niveau régional pour soutenir ce secteur (par exemple, repérage des activités commerciales, sensibilisation aux risques posés par les activités nocives pour la santé et l'environnement, collecte d'informations sur le degré de dépendance ou d'indépendance des orpailleurs)?

Le groupe de travail souhaitera également étudier les mesures spécifiques à prendre pour changer les pratiques concernées et les ressources requises pour réaliser ces changements (financières, humaines, politiques/sociales)?



- Formation : dans quel domaine; nombre de personnes à former; nombre de formateurs.
- Production/disponibilité d'équipements au niveau local : avez-vous besoin d'innovations? De formation des artisans? Que ferez-vous pour stimuler le marché?
- Accès au crédit : quels sont les besoins en matière de microfinancement et/ou d'autres options?
- Qui doit donner son accord à ces changements ou ne pas s'y opposer? Qui doit activement défendre ces changements?
- Qui sont les donateurs éventuels et quels sont leurs intérêts (par exemple, organismes internationaux, gouvernements, secteur privé, organisations non gouvernementales ou communautaires locales, groupements d'exploitation minière)?
- Données : est-on encore confronté à des manques de connaissances ? Des recherches supplémentaires doivent-elle être entreprises pour faire face à ce problème ?

*a. Programme de travail à l'appui des objectifs du plan stratégique national pour l'exploitation minière artisanale et à petite échelle de l'or*

Le programme de travail à l'appui de la réalisation des objectifs du plan devrait énumérer les activités prévues associées à chaque objectif et indiquer comment ces activités seront mises en œuvre (activité, but, échéancier, budget estimatif, activité réalisée, résultats escomptés).

Les activités devraient soutenir et compléter les programmes efficaces existants de manière à privilégier les mesures conduisant à des réductions globalement importantes de mercure.

Il est indispensable d'établir des liens avec les objectifs du Millénaire pour le développement (et autres initiatives nationales de développement de haut niveau). L'intégration de ces activités dans les processus nationaux de développement existants et leurs résultats, comme les stratégies de réduction de la pauvreté et les plans nationaux de développement établis sur la base des objectifs du Millénaire pour le développement, peut permettre de donner à ces activités une plus grande importance et un ordre de priorité plus élevé au niveau national et pour mobiliser des ressources. Un aperçu général utile des liens existant entre la gestion rationnelle des produits chimiques et les objectifs du Millénaire pour le développement a été préparé conjointement par le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et le PNUE; il est disponible sur le site Internet du PNUD<sup>2</sup>.

Le groupe de travail devrait assigner les tâches au service ou à l'organisation chef de file le(la) mieux placé(e) pour réaliser l'activité concernée. Par exemple :

- Le suivi de l'utilisation du mercure pourrait être confié au service gouvernemental compétent en tant que chef de file, en collaboration étroite avec les organisations d'extraction et les agents des douanes.
- L'élaboration des politiques et des mesures à prendre pourrait aussi être confiée au service gouvernemental compétent qui travaillerait en étroite collaboration avec les parties prenantes.
- La formation des infirmières et des prestataires de soins de santé aux dangers que présente le mercure et la sensibilisation des orpailleurs et de leurs familles à ces risques pourraient être confiées à un service ou à une organisation sanitaire qui collaborerait étroitement avec d'autres acteurs chargés de promouvoir la santé.

*b. Plan de sensibilisation*

Etant donné les problèmes particuliers qui se posent dans ce domaine, il est suggéré de mettre au point un plan de sensibilisation spécial afin d'analyser et de planifier la bonne diffusion d'informations factuelles aux personnes qui sont affectées par le mercure ou chargées d'une façon ou d'une autre d'informer ces personnes des risques associés au mercure. Les activités planifiées devraient dans toute la mesure du

<sup>2</sup> Voir le lien suivant :

[www.energyandenvironment.undp.org/undp/indexAction.cfm?module=Library&action=GetFile&DocumentAttachmentID=2429](http://www.energyandenvironment.undp.org/undp/indexAction.cfm?module=Library&action=GetFile&DocumentAttachmentID=2429)

possible être en phase avec les programmes et les réseaux existants et se fonder sur les données d'expériences passées et actuelles.

Lors de l'élaboration d'un plan de sensibilisation communautaire, il conviendrait d'examiner et de prendre en considération les initiatives plus générales prises dans un pays dans les domaines de la protection de la santé et de l'environnement de façon à ce que le plan stratégique et ses composantes ne soient pas mis en œuvre isolément ou de façon fragmentée.

Au fur et à mesure de l'élaboration du plan de sensibilisation, certaines questions devraient être prises en considération, notamment :

- Des réseaux sont-ils actuellement en place pour transmettre le message aux orpailleurs et à leurs familles?
- Quel rôle pourraient jouer les gouvernements, les ONG, le secteur privé, le secteur de la santé pour promouvoir des pratiques alternatives?
- Existe-t-il de la documentation et est-elle pertinente? Quels autres documents sont nécessaires aux fins de la sensibilisation?
- Quelles sont ressources requises?

Compte tenu de ce qui précède, le plan de sensibilisation devrait identifier le(s) public(s) cible(s) et comprendre une liste des activités de sensibilisation existantes et prévues pour chaque public ciblé (y compris un échéancier, l'organisation responsable, le budget, la portée potentielle de l'activité).

L'utilisation des réseaux sociaux existants peut être l'un des moyens les moins coûteux et les plus efficaces pour transmettre des informations sur le mercure : par exemple, des conférenciers peuvent se rendre dans les écoles et de la documentation peut être mise au point à l'intention des élèves qui peuvent ensuite la remettre à leurs parents; les prestataires de soins de santé et les chefs religieux constituent aussi souvent des sources importantes d'information pour la communauté car leurs conseils sont généralement écoutés; les chartes de nombre d'organisations communautaires prévoient également la diffusion d'informations concernant la santé publique et/ou le développement économique communautaire. Les organisations communautaires communiquent souvent régulièrement avec d'autres groupes ayant des objectifs similaires.

Le message peut être transmis de différentes manières, par exemple :

- Les réunions publiques et les ateliers sont utiles pour transmettre des messages à de petits groupes et ils peuvent être efficaces pour traiter des sujets en profondeur.
- Les imprimés tels que brochures, affiches et/ou autocollants attirent l'attention sur le problème et peuvent être adaptés à presque tous les publics.
- La publicité à grande échelle sous forme de panneaux, annonces radiodiffusées ou télévisées ou annonces des services publics peut aussi attirer efficacement l'attention sur un problème. Les campagnes médiatiques peuvent être onéreuses si elles comportent de la publicité. Cependant, certains journaux, des chaînes de radio et de télévision, peuvent réserver de l'espace/ du temps pour des annonces gratuites des services publics.
- La formation sur le tas est appropriée lorsque des informations détaillées sont indispensables. Elle est souvent mieux acceptée si elle est dispensée par des locaux et est plus efficace si elle est assortie d'un suivi régulier.

L'objectif général du plan de sensibilisation est de promouvoir la compréhension des problématiques liées au mercure et les risques qui y sont associés. Il peut être utile de définir des objectifs de façon à pouvoir mesurer l'avancement du projet au cours du temps. Cela suppose une bonne connaissance des conditions initiales de façon à pouvoir évaluer l'impact du plan national stratégique.

Cette section du plan national stratégique peut permettre de fixer des priorités pour un plan de sensibilisation mais un autre document plus spécifique est nécessaire pour pouvoir prendre en considération toutes les facettes de ce processus.

#### c. Échéancier

Le groupe de travail devrait préciser le début et la fin du plan national et fixer ainsi un échéancier. Celui-ci devrait indiquer les principales étapes du projet et qui correspondent aux objectifs fixés par le groupe de travail. Étant donné que ces étapes correspondent à des points de référence qui indiquent clairement les éléments importants du plan national, elles peuvent servir de repères pour suivre les progrès accomplis au fur et à mesure de la mise en œuvre du plan national.

#### d. Budget

Le groupe de travail devrait veiller à ce que les fonds et les ressources en nature nécessaires soient prévus dans un budget détaillé et complet.

Pour assurer le succès d'un plan national, il ne faut pas nécessairement un budget considérable mais plutôt un budget bien géré qui permette de réussir à le mettre en œuvre pour un coût minimum. Les coûts sont en particulier réduits au minimum lorsque le groupe de travail comprend un large éventail de membres, les ressources ou les intérêts de chaque membre pouvant alors être mis en commun. Les fonds devraient être suffisants pour assurer la participation des orpailleurs à chaque étape du processus décisionnel.

Ce processus doit inclure des informations statistiques et économiques, lesquelles devraient employer une terminologie économique à l'intention du ministère des finances. Ceci devrait permettre au plan national stratégique de bénéficier d'un traitement plus favorable dans le cadre de l'allocation budgétaire nationale. La création d'un plan national stratégique s'inscrivant de façon cohérente dans le cadre d'autres politiques nationales peut permettre à cette initiative d'éviter d'être marginalisée ou de marginaliser elle-même d'autres initiatives préexistantes.

En outre, le fait de porter une attention particulière à des mesures de financement soutenables, liées à un cadre institutionnel et légal, peut augmenter les chances de succès du plan national stratégique. Dans le cadre de son plan national stratégique, un gouvernement devrait identifier des sources de financement disponibles en y incluant des apports en nature. Cela devrait également tenir compte des schémas de financement bilatéraux, multilatéraux ou communautaires.

## 2. v) ETAPE 5 : Mécanisme d'évaluation

Des critères spécifiques devraient être définis pour évaluer l'efficacité globale de la mise en œuvre du plan stratégique national pour l'exploitation minière artisanale et à petite échelle de l'or. Ce faisant, le plan sera conçu de façon à permettre de mesurer et de suivre les progrès et les résultats. Cette tâche peut être plus adaptée à un groupe de travail composé de plusieurs pays implémentant un plan national stratégique. Un mécanisme d'évaluation devrait inclure des revues périodiques, un système de surveillance ainsi qu'un processus d'évaluation pour les activités correspondant aux différents jalons définis.

Les membres du groupe de travail devraient collaborer pour établir les critères permettant d'évaluer chacun des objectifs escomptés. A différentes étapes du projet, il conviendra d'évaluer dans quelle mesure les objectifs du plan stratégique national sont atteints. S'ils ne le sont pas complètement, le plan national devra être réexaminé et adapté en conséquence.

*Pendant la mise en œuvre du plan national :*

Des informations et des données devront être recueillies pendant la mise en œuvre des activités. Les données peuvent être collectées dans le cadre d'une évaluation continue de chaque projet de même que sur la base de questionnaires distribués aux orpailleurs, aux fonctionnaires de l'Etat, à la société civile et autres.

Des informations et des données précises et détaillées devront être recueillies au fur et à mesure de la mise en œuvre du plan national pour deux raisons. Premièrement, en cas de difficultés imprévues dans la mise en œuvre du plan national, les informations et les données peuvent être utilisées pour le remanier de façon à garantir de meilleurs résultats. Deuxièmement, les données et les informations réunies pendant la mise en œuvre du plan national devront être utilisées pour évaluer son efficacité une fois terminé.

Enfin, l'analyse des informations tirées des réponses aux questionnaires et les données et les informations fournies par les questionnaires, qui peuvent servir à apprécier les résultats par rapport aux critères fixés dans le plan national, permettront de déterminer si les objectifs ont été atteints ou non. Il peut également être utile d'utiliser des critères d'évaluation tels que ceux décrits ci-dessous :

- Efficience et efficacité des mesures;
- Accessibilité économique;
- Rentabilité fondée sur une analyse coût-bénéfices;
- Possibilité de réalisation y compris aspects socio-économiques;
- Aspects relatifs au calendrier, notamment séquence des projets;
- Allocation des ressources;
- Besoins urgents dans les domaines de la santé et/ou de l'environnement.

Les données, les informations et l'analyse constitueront la base des plans futurs.

## **2. vi) ETAPE 6 : Adoption du plan stratégique national**

Afin d'assurer l'appui des institutions, il est indispensable que les décideurs prennent des engagements à différentes étapes du processus d'élaboration du plan : au début, à des points critiques identifiés au cours du processus et, à la fin, lorsque le plan a été définitivement mis au point. Il y a différentes formes d'engagement, par exemple des accords formels et des directives ministérielles. Un travail de sensibilisation dès le départ est un bon moyen d'obtenir leur appui.

Il est essentiel pour le succès du plan national stratégique de consulter diverses parties prenantes durant son développement. Cet aspect est particulièrement important au moment de l'adoption du projet final. Les connaissances techniques ainsi que les expériences des orpailleurs et de leurs communautés doivent être pleinement employées dans le document final. Les objectifs du plan national stratégique ne pourront être atteints si les réalités locales sont ignorées. La participation des parties prenantes dans la formulation du plan et dans le processus de consultation leur permettra de s'accaparer le projet et, de ce fait, ils démontreront volonté accrue d'atteindre les objectifs définis dans le plan.

Un élément important à prendre en compte pour obtenir un engagement à un niveau élevé est l'évaluation des obstacles ou des goulots d'étranglement potentiels qui pourraient comprendre notamment : des priorités concurrentes susceptibles de menacer le soutien au plan, une méconnaissance du sujet ou de la question et des mandats relatifs au plan contradictoires ou faisant double emploi (ou l'absence de mandat). Il est possible que ces obstacles aient déjà été identifiés dans le plan lui-même et surmontés. Dans d'autres cas, ils demanderont un examen plus approfondi.

Une activité essentielle consiste à distribuer un modèle du plan en temps opportun et de façon appropriée, sous une forme approuvée au préalable, à ceux qui ont une influence sur son approbation. Il est également important d'adapter la documentation aux différents publics en associant les activités à d'autres priorités gouvernementales plus générales.

Il peut également être nécessaire d'obtenir un engagement des décideurs extérieurs au processus national d'approbation. Ainsi, des secteurs non gouvernementaux, l'industrie par exemple, peuvent se voir imposer certaines obligations pour décharger en partie les pouvoirs publics de la mise en œuvre du plan d'action.

## Références

Telmer K. et Veiga M. (2008). World Emissions of Mercury From Artisanal And Small Scale Gold Mining. In: Mercury Fate and Transport in the Global Atmosphere: Measurements, models and policy implications, eds. Nicola Pirrone et Robert Mason; Rapport intérimaire du Partenariat mondial du PNUE pour la recherche sur le transport atmosphérique et le sort du mercure. Disponible sur le site : [http://www.chem.unep.ch/mercury/Sector-Specific-Information/Fate%20and%20Transport\(1\).htm](http://www.chem.unep.ch/mercury/Sector-Specific-Information/Fate%20and%20Transport(1).htm)

Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche (UNITAR) (2005). Guidance on Action Plan Development for Sound Chemicals Management. Disponible sur le site : [www.unitar.org/cwm/publications/cw/ap/UNITAR\\_action\\_plan\\_gd\\_26\\_apr\\_05.pdf](http://www.unitar.org/cwm/publications/cw/ap/UNITAR_action_plan_gd_26_apr_05.pdf) (une bonne partie du matériel pour l'élaboration du plan a été tirée de ce document)

Organisation mondiale de la santé (OMS) (2008). Estimation de l'OMS concernant la charge mondiale de morbidité attribuable au mercure. Disponible sur le site : [http://whqlibdoc.who.int/publications/2008/9789241596572\\_eng.pdf](http://whqlibdoc.who.int/publications/2008/9789241596572_eng.pdf)

## **ANNEXE I : Questions à examiner lors de la collecte de données.**

### **COLLECTE DE DONNEES DE BASE**

Les réponses aux questions suivantes seront importantes pour l'analyse détaillée des données de référence nationales.

#### Questions relatives au profil sectoriel :

- Quel est le nombre de personnes qui participent activement à l'exploitation minière artisanale et à petite échelle de l'or dans votre pays?
- Où l'exploitation minière se fait-elle dans le pays (sur l'ensemble du territoire dans certaines régions géographiques?)
- Quelle est la quantité d'or produite annuellement par ces orpailleurs? A quel prix l'or leur est-il payé? En général, combien gagnent-ils par an?
- Quelle quantité de mercure utilisent-ils pour produire de l'or?
- Quelles sont les technologies couramment utilisées par les orpailleurs? Quelles sont celles qui utilisent le plus de mercure?
- Existe-t-il des technologies de remplacement au niveau local? Quel est le degré de connaissances sur ces technologies de remplacement au niveau local?
- Que pensent les orpailleurs du mercure par rapport à d'autres solutions?

#### Questions relatives à l'environnement :

- Quelles sont les incidences sur le paysage?
- Dans quelle mesure y a-t-il eu un impact sur l'habitat (sols et eau)?
- Existe-il des études ou des données sur la pollution de l'environnement due à l'exploitation minière artisanale et à petite échelle de l'or?
- Comment le minerai aurifère est-il traité après son extraction? Ce processus respecte-t-il des normes environnementales ?
- Y a-t-il une politique de réhabilitation des zones contaminées ?

#### Questions juridiques/sociales :

- Quel est le statut juridique/règlementaire de l'extraction à petite échelle? Si cette activité n'est pas déjà légale, quels problèmes pourrait poser sa légalisation?
- Comment les orpailleurs sont-ils organisés dans votre pays/région?
- Les orpailleurs ont-ils accès au capital?
- Quel est le système actuel utilisé par les orpailleurs pour le transport de l'or sur le marché?
  - A qui vendent-ils leur production d'or? Où se procurent-ils le mercure?
  - Les orpailleurs obtiennent-ils des prix justes pour leur or sur le marché?
- Les orpailleurs sont-ils vulnérables au prix du mercure?

- Quel est le rôle des femmes et des enfants dans l'exploitation minière artisanale et à petite échelle de l'or?
- Outre les orpailleurs, quelles sont les principales parties prenantes aux niveaux national, régional et local?

### Instruction/Santé

- Connaissez-vous des campagnes de sensibilisations et/ou des campagnes portant sur la santé et la sécurité des mineurs et de leurs communautés ?
- Un système de sécurité social ou de couverture santé protègent-ils les orpailleurs (tels que des programmes de sensibilisation concernant le SIDA ou des programmes d'assainissement de l'eau par exemple) ?
- Quel est le niveau d'instruction dans votre pays ? Quel est le niveau d'instruction des orpailleurs ? Existe-t-il des incitatifs pour que les enfants poursuivent leurs études ?
- Y a-t-il des institutions dédiées à la formation dans le domaine de l'exploitation minière ou de la géologie ?
- Les mineurs ont-ils accès à une couverture santé ?
- Les habitudes alimentaires de votre pays se caractérisent-elles par un niveau élevé de consommation de poisson ?



# Plan National Stratégique

## OBJECTIF 1:

ACTIVITES	PRIORITES (haute, moyennes, faible)	SOURCE(S) DE FINANCEMENT	ACTEURS	COÛTS (US\$)					
				Interne	Externe	En nature	Total	Y1	

### ANNEXE II: Exemple de budget et d'échéancier

## **ANNEXE III: Table des matières proposée pour le plan stratégique national**

### **1. Résumé**

- Résumé du plan stratégique national
- Aperçu général à l'intention des décideurs

### **2. Introduction et cadre général**

- Justification et contexte
- Vue d'ensemble du processus de préparation (maximum 1 page)

### **3. Aperçu général au niveau national**

- Résumé de l'analyse détaillée des données de référence nationales (maximum 5 pages)
  - Données juridiques, notamment examen du statut juridique et réglementaire de l'exploitation minière artisanale et à petite échelle de l'or.
  - Données géographiques et statistiques correspondantes.
  - Données économiques, telles que revenu par habitant, approvisionnement, utilisation et demande de mercure, informations sur le commerce et les exportations d'or.
  - Données relatives à l'extraction, notamment informations sur les compagnies d'extraction de minerais, procédé utilisé, nombre de personnes directement ou indirectement concernées par l'exploitation minière artisanale et à petite échelle de l'or (y compris données ventilées par sexe et par âge).
  - Données environnementales, avec des détails sur les informations connues telles que destruction de l'environnement, sites pollués, rejets de mercure dans le sol, l'air et l'eau.
  - Données sanitaires, informations concernant la santé et les incidences sur le développement, différentes formes d'exposition au mercure.
  - Données relatives à la gestion et à l'organisation de l'exploitation minière artisanale et à petite échelle de l'or aux niveaux national et local.
  - Données relatives aux expériences novatrices dans le domaine de l'exploitation minière artisanale et à petite échelle de l'or.

### **4. But et objectifs**

- Liste de l'énoncé du problème, du but et des objectifs du plan (maximum 1 page)

### **5. Stratégie de mise en œuvre (10-20 pages)**

- a. Programme de travail à l'appui des objectifs du plan stratégique national pour l'exploitation minière artisanale et à petite échelle de l'or
- b. Plan de sensibilisation
- c. Echancier
- d. Budget global

### **6. Mécanisme d'évaluation**

- Description succincte de la méthode d'évaluation et du suivi de la stratégie du plan national (maximum 1-2 pages)

### **7. Annexes**

- i) Mandat du groupe de travail (y compris les noms et adresses des membres à contacter)

- ii) Analyse détaillée des données de référence nationales (20 pages maximum)
- iii) Budget global, détaillé.

## **ANNEXE IV. Liste des ressources nécessaires**

### **Partenariat mondial pour le mercure du PNUE**

Le Partenariat mondial pour le mercure du PNUE est un accord volontaire de collaboration entre différentes parties des secteurs gouvernemental, non gouvernemental, public et privé dans le cadre duquel tous les participants décident de collaborer systématiquement pour atteindre l'objectif du Partenariat mondial pour le mercure du PNUE.

Cet objectif vise globalement à protéger la santé humaine et l'environnement mondial contre les rejets du mercure et de ses composés en réduisant au minimum, voire si possible, en éliminant les rejets anthropogéniques de mercure dans l'air, l'eau et le sol au niveau mondial.

L'exploitation minière artisanale et à petite échelle de l'or est l'un des domaines de partenariat identifié dans le cadre du Partenariat mondial sur le mercure du PNUE. Pour plus d'informations, veuillez consulter le site Internet suivant :

<http://unep.org/hazardoussubstances/Mercury/GlobalMercuryPartnership/tabid/1253/Default.aspx>

De nombreux membres du Partenariat ont une expérience dans le conseil à des gouvernements développant des projets dans le domaine de l'exploitation minière artisanale et à petite échelle de l'or. Les gouvernements sont invités à demander une assistance de la part du Partenariat dans le cadre du développement de leur plan national stratégique.

### **Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI)**

Depuis plus de 15 ans, l'ONUDI s'intéresse à l'exploitation minière artisanale et à petite échelle de l'or. Le projet mondial relatif au mercure récemment achevé, réalisé par l'ONUDI dans 6 pays, a aidé le secteur de l'exploitation minière artisanale et à petite échelle de l'or à augmenter sa production tout en réduisant les émissions de mercure. Ce projet a montré que seule une approche multisectorielle et coordonnée peut réussir à surmonter dans une certaine mesure les nombreuses difficultés auxquelles sont confrontées ces communautés. En tirant des enseignements de la phase pilote, l'ONUDI a conçu un plan plus élaboré pour ce secteur. La phase II du projet mondial relatif au mercure est maintenant en cours de réalisation. Pour plus d'informations, veuillez consulter le site Internet <http://www.globalmercuryproject.org/> qui vous permettra d'accéder également à une base de données regroupant un grand nombre de publications.

### **Communautés et extraction à petite échelle**

Le réseau « Communautés et extraction à petite échelle » (CASM) est un réseau coordonné de partage d'informations, comprenant un ensemble de ressources complètes à utiliser au niveau local et un organisme centralisateur pour la communication d'informations aux centres régionaux de production propre. Le réseau CASM accorde également de petites subventions à des dirigeants communautaires, des organisateurs, des groupes d'orpailleurs, des organisations non gouvernementales et autres. Pour plus d'informations, veuillez consulter le site Internet : <http://www.artisanalmining.org/>.

### **The Alliance for Responsible Mining (ARM) (Alliance pour une exploitation minière responsable)**

L'Alliance for Responsible Mining (ARM) est une organisation non gouvernementale internationale créée par de multiples acteurs de la chaîne logistique et qui opère à partir du Sud. Elle élabore et teste avec des orpailleurs un programme de certification de l'or produit dans le cadre de l'exploitation minière artisanale et à petite échelle de l'or organisée qui respecte une série de normes sociales, économiques, du travail et environnementales, appelé Norme zéro pour le commerce équitable de l'or. Ce programme comprend une section concernant l'environnement ayant pour but la réduction à long terme de l'utilisation du mercure et l'utilisation rationnelle du cyanure. Si les orpailleurs n'utilisent PAS de mercure ou de cyanure et s'ils utilisent à la place la méthode de séparation par gravité, ils recevront une prime environnementale en plus de celle du commerce équitable. L'Alliance s'efforce d'utiliser des mesures d'incitation d'accès au marché

afin d'améliorer les résultats de l'exploitation minière artisanale et à petite échelle de l'or aux niveaux social et environnemental ainsi que la qualité de vie des communautés d'orpailleurs.

<http://www.communitymining.org>

### **The Artisanal Gold Council**

L'Artisanal Gold Council (AGC) est une organisation à but non-lucratif dont l'objectif est l'amélioration des opportunités ainsi que des conditions environnementales et sanitaires des millions de personnes actives dans l'exploitation minière artisanale et à petite échelle de l'or. Pour d'avantage d'informations, consulter : [\\_http://www.artisanalgold.org/\\_\\_\\_](http://www.artisanalgold.org/)

## **Oro Verde/ Or vert**

Oro Verde (Or vert) est une marque. Sous cette appellation, le programme Oro Verde fait le commerce de l'or et du platine produits dans la région biologique du Chocó, en Colombie, sans mercure ni cyanure et avec des pratiques rigoureuses de reconstitution écologique. Les communautés Oro Verde ont tout d'abord élaboré le concept de certification des métaux précieux produits artisanalement par des orpailleurs. Elles sont co-fondatrices de l'Alliance ARM et cherchent actuellement à obtenir une certification au titre du programme de primes en faveur du commerce équitable et de l'environnement mis au point par l'Alliance. <http://www.greengold-oroverde.org>

## **Système d'harmonisation pour la production responsable artisanale et à petite échelle des métaux**

Le Groupe de travail Madison Dialogue Metals cherche à mettre au point un système de partage et d'harmonisation des informations relatives à la production responsable artisanale et à petite échelle des métaux. Ce groupe se fonde sur des activités et des initiatives existantes et EARTHWORKS en est le modérateur.

Personne à contacter : Scott Cardiff [scardiff@earthworksaction.org](mailto:scardiff@earthworksaction.org).

---